

Date de dépôt : 20 avril 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Jean-Luc Forni : Pour davantage d'informations de la part du Conseil d'Etat sur l'accueil de nos futurs cinq mille réfugiés à Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 mars 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Genève devra prochainement accueillir cinq mille réfugiés. C'est une obligation fédérale de même qu'une obligation morale au vue de notre histoire et de notre tradition humanitaire.

Cependant, nombreuses sont les interrogations, voire les inquiétudes, d'une partie de la population genevoise quant aux infrastructures et autres aspects logistiques prévus par l'Etat et les communes pour accueillir décemment toutes ces personnes et les intégrer au mieux.

Les communications officielles à cet égard sont rares tandis que les informations diffusées et échangées entre les communes restent incomplètes ou erronées.

Le Parti démocrate-chrétien, attaché à une totale transparence de la part du gouvernement sur ce dossier, estime que seule une communication officielle d'entente avec les autorités municipales peut servir de rempart aux amalgames xénophobes et populistes dont plusieurs profiteraient sans scrupules dans notre canton.

Pour toutes ces raisons, le groupe démocrate-chrétien remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses complètes et détaillées qu'il apportera aux questions suivantes :

- *Pourquoi l'Hospice général ne privilégie-t-il pas une fragmentation des places d'accueil au lieu de préférer une concentration sur le moins de sites possible ?*
- *Les communes ont-elles été largement consultées et intégrées dans le processus décisionnel ? Si oui, comment ?*
- *Quelle est la liste exhaustive des zones définies comme prioritaires et secondaires pour l'accueil de ces réfugiés ? Quels sont les emplacements définitifs choisis et pourquoi ceux-là par rapport à d'autres ?*
- *Quelles catégories de réfugiés sont pour l'heure attendues à Genève et en quelles quantités : mineurs non accompagnés, familles, hommes et femmes célibataires ? Quels sont les lieux prévus pour chacune d'entre elles ?*
- *Qu'en est-il des communes qui n'accueilleront aucun réfugié ? Participeront-elles financièrement aux frais des communes concernées ou bien uniquement aux frais de l'Hospice général ? Si oui, quels montants pour quelles communes ?*
- *Quelles sont les mesures d'intégration, de scolarisation, de formation et d'occupation prévues pour ces réfugiés ? Quelle est la participation financière de l'Etat et des communes à cet égard ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Tout d'abord, le Conseil d'Etat souligne que nul n'est en mesure d'articuler un chiffre précis, s'agissant du nombre de demandeurs d'asile que la Suisse – et dès lors le canton de Genève – accueillera en 2016. A l'heure actuelle, le canton se base sur les projections fort réservées du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), lesquelles mentionnent un nombre d'arrivées équivalent à 2015 (40 000 nouvelles demandes d'asile). Les raisons de ces incertitudes sont évidentes : elles dépendent de l'évolution des crises au plan international mais aussi de l'impact de mesures prises au plan européen pour gérer la situation.

Il n'est pas davantage possible de préciser quelles catégories de migrants le canton de Genève accueillera en 2016. Selon le SEM, la plupart des réfugiés qui arriveront en Suisse seront vraisemblablement originaires d'Erythrée, autrement dit une majorité d'hommes seuls, alors que l'arrivée de ressortissants d'Afrique de l'Ouest via les côtes libyennes n'est par ailleurs pas exclu. Ces prévisions sont pour l'heure démenties par les faits car, entre décembre 2015 et mars 2016, le canton de Genève a enregistré une majorité de familles originaires d'Afghanistan.

Pour accueillir au mieux ces personnes, l'Hospice général exploite actuellement neuf abris de protection civile (PCi). Deux autres sont prêts à ouvrir dès que la situation l'exigera, sept autres pourraient être exploités d'ici à la fin de l'année. Relevons toutefois que les abris ne constituent pas une solution durable, non seulement en raison de leur inconfort, mais aussi en raison des coûts importants qu'ils supposent. En outre, la Croix-Rouge genevoise, en collaboration avec l'Hospice général et avec le soutien du fonds genevois de la Loterie Romande et grâce à la générosité de mécènes privés, proposera dès cette année des locaux avec des activités pour permettre aux personnes hébergées dans ces abris de disposer, la journée, d'un lieu dit de « répit », comme il en existe dans d'autres cantons.

En parallèle et pour envisager des pistes plus durables pour leur logement, l'Hospice général collabore avec les services de l'Etat concernés à la recherche de solutions, dont la transformation de bâtiments existants ou la construction de bâtiments provisoires. Le nombre de parcelles appartenant à l'Etat et susceptibles d'accueillir ces bâtiments provisoires est faible; il n'équivaut pas au nombre de communes qui forment le canton de Genève et le choix des lieux d'implantation des nouvelles structures est par conséquent restreint.

D'intenses contacts ont eu lieu et ont encore lieu entre la direction générale de l'Hospice général et les communes susceptibles d'accueillir une structure d'hébergement collectif pour migrants, tant en vue de l'ouverture d'un abri PCi que de la transformation d'un bâtiment existant ou la construction d'une nouvelle structure.

Les quatre projets prioritaires retenus par les services de l'Etat pour la construction de foyers d'hébergement collectif sont :

1. Site des Grands-Esserts à Veyrier
2. Site de Belle-Idée à Thônex
3. Site de Rigot en Ville de Genève
4. Site d'Aïre à Vernier.

S'ajoute à cette liste le terrain proposé par la Ville d'Onex à Morillon-Parc. La priorité a été donnée aux parcelles situées dans des zones nécessitant le moins de dérogations. L'emplacement des bâtiments sur les terrains tient compte des contraintes urbanistiques et environnementales des zones affectées.

Les communes qui n'accueillent aucun centre d'hébergement pour requérants d'asile ont été invitées par l'Hospice général à contribuer financièrement à l'effort d'accueil des migrants. Toutes les communes n'ont pas encore répondu, mais celles qui l'ont fait ont été positives (cf. réponse du Conseil d'Etat à la QUE 446), ce qui a permis à l'Hospice général de mettre sur pied une unité « Action migrants » chargée de coordonner les actions de la société civile en faveur des migrants.

S'agissant des mesures d'intégration des migrants, elles sont notamment décrites dans le programme d'intégration cantonal (PIC) sous la responsabilité du bureau de l'intégration des étrangers. Concernant la scolarisation et la formation des enfants et des jeunes gens et jeunes filles primo-arrivants allophones, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) propose des classes d'accueil dans tous les ordres d'enseignement (primaire, enseignement secondaire I et II) ainsi que des classes d'alphabétisation selon les besoins identifiés. Chaque jeune, indépendamment de son origine et de son statut, est intégré dans l'école publique genevoise sans distinctions. En 2015, face à la forte augmentation d'arrivées, notamment de requérants d'asile mineurs non accompagnés, plusieurs accueils scolaires supplémentaires ont dû être ouverts et de nouveaux locaux ont dû être identifiés. Des projets spécifiques (tutorats, loisirs, etc.) ont été mis en place par le DIP en collaboration avec l'Hospice général, le DEAS, le DSE et les associations.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP